

Direction Proximité et Prévention Service Réglementation Affaire suivie par Christelle CHAUVET Tél: 02 51 47 48 30 Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID: 085-218501914-20250410-25\_VILLE\_0624-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

## Arrêté N° 25 VIILE 0624

PORTANT AUTORISATION POUR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE.

VU le code de la santé Publique, notamment son article L. 3335-4, alinéa 2 ;

**Considérant** la demande de Monsieur Jean-Guy RUCHAUD << AVIRON 85 >>, sis, La Benétière, 85000 LA ROCHE-SUR-YON, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de la manifestation << 50 ANS CLUB AVRION 85 >> qui se déroulera au lieu-dit La Benétière, lac de Moulin Papon à La Roche-sur-Yon.

## **ARRETE:**

**Article 1 :** Monsieur Jean-Guy RUCHAUD << AVRION 85 >> est autorisé exceptionnellement, et à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de la manifestation << 50 CLUB AVIRON 85 >> qui se déroulera au lieu-dit La Benétière, lac de Moulin Papon à La Roche-sur-Yon, le :

Samedi 24 mai 2025, de 11h à 16h30.

**Article 2**: La Directrice Générale des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Le Maire Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Fait à La Roche-sur-Yon, le 03/04/2025

Pour le Maire, Danielle MARTIN Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, l'administration générale et l'état civil,